

# REGLEMENT GENERAL DES RANDOS

## TABLE DES MATIERES

|                |                                                       |   |
|----------------|-------------------------------------------------------|---|
| <b>ART. 1</b>  | Nom et nature des épreuves                            | 2 |
| <b>ART. 2</b>  | Inscriptions et conditions de participations          | 2 |
| <b>ART. 3</b>  | Equipements obligatoires, départs et consignes        | 3 |
| <b>ART. 4</b>  | Dossards et changement de participant                 | 3 |
| <b>ART. 5</b>  | Parcours, balisage et propriétés privées              | 3 |
| <b>ART. 6</b>  | Ravitaillement et eau                                 | 4 |
| <b>ART. 7</b>  | Chronométrage, classement et récompenses              | 4 |
| <b>ART. 8</b>  | Sécurité, assistance et abandon                       | 4 |
| <b>ART. 9</b>  | Éco - responsabilité                                  | 4 |
| <b>ART. 10</b> | Modification, interruption ou annulation              | 5 |
| <b>ART. 11</b> | Assurance, responsabilité, droit à l'image et données | 5 |

## ART. 1 - NOM ET NATURE DES ÉPREUVES

L'Association Taratoni Cyle and Run organise le **Trail SSP SHELL PACIFIC** le dimanche 18 octobre 2026, à Dumbéa au Parc FAYARD. Le présent règlement concerne les trois formats RANDONNEE de l'événement dont voici les détails :

| Épreuves              | Distance | Type      | Dénivelé + | Départ |
|-----------------------|----------|-----------|------------|--------|
| Rando Hydratis        | 13 km    | Randonnée | 331        | 8H     |
| Rando Dumba Mall      | 10 km    | Randonnée | 176        | 8H30   |
| Rando Ville de Dumbéa | 6 km     | Randonnée | 67         | 9H     |

Les départ et arrivées se font au Parc Fayard. Le village de course situé au Parc FAYARD vous accueillera dès 07 H 00 pour les randonnées.

## ART. 2 - INSCRIPTIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les inscriptions s'effectuent via la plateforme officielle INLIVE désignée par l'organisation ou chez un partenaire d'inlive. Elles sont nominatives et définitives après validation du dossier et du paiement. La date limite des inscriptions est fixée au **Jeudi 15 octobre 2026 à minuit**.

Questionnaire médical pour la randonnée et décharge de responsabilité. Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagné d'un adulte.

**Tarifs** : 2.500F par adulte et 1.500 par enfant (de 5 à 12ans) pour les randonnées (Hydratis, Dumbéa Mall ou Ville de Dumbéa).

**Votre inscription comprend** : un dossard nominatif, l'accès à toutes les propriétés privées traversées, le rapatriement à l'arrivée en cas d'abandon, les ravitaillements sur les PC et le tirage au sort.

Aucun remboursement ne sera effectué après la clôture des inscriptions. Un remboursement à hauteur de 80% sera effectué si l'annulation se faire par mail à [inlive@inlive.nc](mailto:inlive@inlive.nc) avant la clôture des inscriptions soit le jeudi 15 octobre 2026 à minuit.

### ART. 3 - ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES, DÉPARTS ET CONSIGNES

Pour la sécurité de tous, une liste de matériel obligatoire est définie pour chaque épreuve. Des contrôles pourront être réalisés avant le départ et/ou pendant l'épreuve. L'absence d'un équipement obligatoire pourra entraîner l'interdiction de prendre le départ ou une pénalité décidée par l'organisation.

**Le matériel obligatoire pour les randonnées** : des chaussures fermées, 1 protection pour la tête et une réserve d'eau d'1 Litre minimum.

#### HEURES DE DEPART DES RANDOS :

- Rando **HYDRATIS** (13 kms) - Départ à **08 H 00**
- Rando **DUMBEA MALL** (10 kms) - Départ à **08 H 30**
- Rando **VILLE DE DUMBEA** (6 kms) - Départ à **09 H 00**

### ART. 4 – DOSSARD ET CHANGEMENT DE PARTICIPANT

La remise des dossards pour les randos se fera à la Station Shell APOGOTI à Dumbéa (Tel 30.02.69) aux dates et horaires comme suit : **Mercredi 14 au Vendredi 16 Octobre de 09 H 00 à 18 H 00 et samedi 17 octobre de 09H00 à 13H00.**

Nous vous encourageons vivement à récupérer vos dossards avant le jour de l'épreuve de manière à vous éviter toute attente le jour de l'événement.

La revente de dossards est strictement interdite. Tout changement de participant ou transfert de dossard doit obligatoirement être effectué par l'intermédiaire de l'organisme officiel de réservation des inscriptions, avant la clôture des inscriptions. Aucun échange direct entre participants ne sera accepté. Toute personne prenant le départ avec un dossard enregistré au nom d'une autre personne sera exclue.

### ART. 5 – PARCOURS, BALISAGE ET PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Les randonneurs doivent rester sur le tracé officiel et respecter le balisage. Certains secteurs traversent des propriétés privées exceptionnellement ouvertes pour l'événement. Il est interdit de quitter volontairement le parcours, d'accéder à une propriété en dehors du cadre de la manifestation ou de détériorer le balisage.

## ART. 6 – RAVITAILLEMENT, EAU ET EQUIPEMENT

Des ravitaillements et/ou points d'eau seront prévus sur les parcours. Chaque participant doit néanmoins prévoir une réserve d'eau suffisante ainsi qu'une tenue et des chaussures adaptées au terrain et aux conditions météorologiques. Des recommandations complémentaires pourront être communiquées avant l'événement.

## ART. 7 - CHRONOMÉTRAGE, CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Sur les randonnées, il y aura des épreuves chronométrées réservées aux Catégories **MINIMES (14 - 15 ans)** et **CADETS (16 - 17 ans)**. Le chronométrage sera assuré par inlive. La remise des prix se fera sur le village de l'événement vers **12 H 00**.

Les classements seront effectués suivant les catégories suivantes :

### - RANDO VILLE DE DUMBEA (6 kms)

- 3 premiers MINIMES Garçons et Filles (14 - 15 ans)

### - RANDO DUMBEA MALL (10 Kms)

- 3 premiers CADETS Garçons et Filles (16 - 17 ans)

## ART. 8 – SÉCURITÉ, ASSISTANCE ET ABANDON

Un dispositif de sécurité et de secours sera mis en place. Toute personne en difficulté doit prévenir un bénévole, l'organisation ou les secours. Un participant qui souhaite interrompre sa randonnée doit le signaler avant de quitter le dispositif. Les consignes des équipes médicales et de l'organisation doivent être respectées.

## ART. 9 – ÉCO-RESPONSABILITÉ

Il est interdit de jeter des déchets, de détériorer la végétation ou de porter atteinte aux propriétés traversées. Chaque participant doit adopter un comportement respectueux envers les autres participants, bénévoles, propriétaires, partenaires et équipes de secours. Les chiens sont interdits sur les parcours.



## RÈGLEMENT GENERAL DES RANDOS

### Trail SSP Shell Pacific



### ART. 10 - MODIFICATION, INTERRUPTION OU ANNULATION

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, horaires, départs, barrières horaires, matériel obligatoire ou consignes si les circonstances l'exigent, notamment pour des raisons météorologiques, de sécurité, d'état du terrain, de décision des autorités ou de force majeure. Elle pourra interrompre, reporter ou annuler tout ou une partie de l'événement si la sécurité ne peut être garantie.

### ART. 11 - ASSURANCE, RESPONSABILITÉ, DROIT À L'IMAGE ET DONNÉES

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour la manifestation. Chaque participant demeure responsable de son état de santé, de son équipement et de ses effets personnels.

Des photographies et vidéos pourront être réalisées dans le cadre de l'événement selon les conditions communiquées lors de l'inscription. Les données personnelles recueillies dans le cadre des inscriptions seront utilisées pour l'organisation et la gestion de l'événement selon les conditions de la plateforme et les règles applicables.

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement et des consignes complémentaires de l'organisation.

